



**VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2024-069

PUBLIÉ LE 17 MAI 2024

# Sommaire

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES /**

84-2024-05-06-00006 - Arrêté portant modification de la composition de la Commission de conciliation des baux d'habitation de Vaucluse (2 pages)

Page 3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

84-2024-05-06-00006

Arrêté portant modification de la composition  
de la Commission de conciliation des baux  
d'habitation de Vaucluse



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires de Vaucluse**

### **Arrêté**

portant modification de la composition de la Commission  
de conciliation des baux d'habitation de Vaucluse

#### **LE PRÉFET DE VAUCLUSE**

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** la loi modifiée n°86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété et le développement de l'offre foncière et notamment son article 43 ;

**Vu** la loi modifiée n°89-462 du 06 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et notamment son article 20 ;

**Vu** la loi modifiée n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

**Vu** la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

**Vu** le décret du 14 février 2024 portant nomination du préfet de Vaucluse M. Thierry SUQUET ;

**Vu** le décret n°2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 modifiée et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

**Vu** la circulaire n°2002-38/UHC/DH2/15 du 03 mai 2002 relative aux commissions départementales de conciliation ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2023 modifié, portant désignation des membres de la commission de conciliation des baux d'habitation de Vaucluse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant modification de la composition de la commission de conciliation des baux d'habitation de Vaucluse ;

**Vu** la proposition de candidature, transmise par courriel le 9 avril 2024, par la présidente de l'Association locale Salon-Arles-Avignon UFC-Que Choisir, afin d'être membre de la CDC en tant qu'organisation représentante des locataires ;

**Considérant** le caractère paritaire de la CDC et le nombre actuel de représentants d'organisations de bailleurs (3) et de locataires (2) ;

**Considérant** qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2023, portant désignation des membres de la commission départementale de conciliation des baux d'habitation de Vaucluse,

**Sur** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2023, portant désignation des membres de la commission de conciliation des baux d'habitation de Vaucluse complété comme suit :

#### Organisation des locataires :

Association Locale Salon-Arles-Avignon UFC-Que Choisir

Titulaire : M. François DELAY

Suppléant : M. Jean-Pierre VILLAIN

### **Article 2** :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2023, demeurent inchangées.

### **Article 3** :

La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission départementale de conciliation et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Avignon, le 6 mai 2024

Le Préfet,

SIGNÉ

Thierry SUQUET